

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **24 février 2023** à **19h30**

<i>N° délibération</i> D2023-02-06	<i>Date de convocation</i> 14 février 2023	<i>Date d'affichage</i> 14 février 2023
--	--	---

<i>Nombre de conseillers</i>				
<i>En exercice</i> 13	<i>Présents</i> 10	<i>Absents exc.</i> 3	<i>Absent</i>	<i>Votants</i> 13

<i>Étaient présents</i>	
M. WOLLJUNG Serge	Mme CAISSUTTI Claudie
Mme MARTIGNON Sonia	M. MARTIN Michel
M. POINSIGNON Gilles	Mme WAGNER Mirèse
M. FALLITTO Giovanni	Mme PECYNA Carole
M. GIRARD Guy	M. BOULANGE Philippe

<i>Étaient absents excusés</i>	
M. MULLER Jean-Marie	Pouvoir à Mme MARTIGNON Sonia
Mme LUBNAU Dominique	Pouvoir à Mme CAISSUTTI Claudie
Mme KRÄWER Alice	Pouvoir à Mme WAGNER Mirèse

Objet : **Taxe Habitation pour les Logements Vacants (THLV)**

VU l'article 1407 bis du Code Général des Impôts ;

VU le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCOTAM) approuvé le 1^{er} juin 2021 ;

CONSIDERANT les habitations vacantes dans le village, les limites à l'expansion urbanistique de la commune et le besoin de maintenir une certaine densité de la population ;

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'article 1407 bis donne la possibilité aux communes d'assujettir à la taxe d'habitation, pour la part communale et celle revenant aux EPCI sans fiscalité propre, les logements non meublés et non occupés depuis au moins 2 années consécutives au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, une voix contre et une abstention :

- **DECIDE** d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation.

Fait à Sillery-sur-Nied, le 24 février 2023

Serge WOLLJUNG, Maire de Sillery-sur-Nied

 Signature et cachet	
--	---